

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°57

Date de Publication
- 7 OCT. 2021
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 7 OCT. 2021
Date de la convocation
21 septembre 2021

Présents :

Mmes FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, DENONFOUX, FAVIER, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET.

Pouvoirs :

Mme BRUNET à M. FAVIER
 Mme HERVE GENOVESI à Mme VEILEX
 Mme LOVERA à Mme HATEMIAN-SOLARI
 M. FIGAROLI à Mme PADOVANI FAURE-BRAC
 M. MAS-FRAISSINET à Mme FIGARELLA
 M. REYMOND à M. DE MONTILLET
 M. MORTELETTE à M. DENONFOUX

Absent :

M. DE SOUSA

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire

Objet : Approbation de l'avenant N°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de financement des travaux à passer avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la reconstruction de sanitaires, modulaires et sécurisation de l'avant-port Nord du Port Départemental de Cassis.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues que par convention du 18 décembre 2018, le Département a confié à la ville de Cassis, la maîtrise d'ouvrage des travaux de reconstruction des sanitaires, l'installation de nouvelles structures modulaires et la sécurisation de l'avant-port Nord du Port départemental de Cassis.

Le montant global de l'opération était estimé à 620 000 euros HT, répartis comme suit :

Structures modulaires	601 000 euros HT
Sécurisation de l'accès à l'avant-port Nord	19 000 euros HT

Lors de la réalisation des travaux, il est apparu un dépassement de ces coûts d'objectifs, à hauteur de 90 113 € HT, lié notamment aux postes de gros œuvre de démolition, de reconstruction des infrastructures et des sanitaires et aux frais de maîtrise d'œuvre.

En outre, il a été nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires (installation du garde-corps de la rampe d'accès PMR, acquisition d'une passerelle en aluminium complétant l'aménagement de l'accès de l'avant-port Nord), à hauteur de 18 987 € HT, dans le but d'améliorer l'exploitation et la sécurité des nouveaux ouvrages.

Le montant global de l'opération, estimé initialement à 620 000 € HT, est réévalué à 729 100 € HT.

Le cout de ces travaux est à la charge du Département.

L'avenant annexé a pour objet d'intégrer ces travaux dans le programme actualisé de l'opération et modifie la convention du 18 décembre 2018.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant N°1 ci-joint et d'autoriser Madame le Maire à le signer ainsi que tous les actes en découlant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions : Mmes BRUNET, FIGARELLA – MM. BOYER, FAVIER, MAS-FRAISSINET.

Ainsi fait et délibéré, le 28 septembre 2021.

Le Maire,
Danielle MILON

The image shows a blue ink signature of Danielle MILON written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CYS-LES-CHOUX' at the top and 'Rhône' at the bottom, with a central emblem featuring a coat of arms.